

Ruralité, politique et argent à Maré

(Iles Loyauté, Nouvelle-Calédonie)

Elsa Faugère
Anthropologue

I Introduction

La question de la ruralité en Nouvelle-Calédonie est devenue, depuis la fin des années soixante-dix, un problème politique et ethnique majeur. Les zones rurales sont en effet principalement habitées par les Kanaks, population mélanésienne autochtone qui, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, a été cantonnée dans des « réserves » indigènes, afin que puissent avoir lieu les spoliations foncières nécessaires au peuplement colonial. Soumis au Code de l'indigénat de 1887 à 1946, qui les privait des libertés de circulation, de travail et de résidence, les Kanaks furent relégués dans des espaces ruraux étroitement contrôlés et surveillés par l'administration coloniale. Cette politique ségrégationniste, sous-tendue par une « idéologie de l'extinction » qui prévoyait la disparition inéluctable de la population kanak (BENSA, 1995 : 116), a laissé de profondes empreintes dans le paysage calédonien contemporain. Aux zones rurales, noires et « sous-développées », s'oppose « Nouméa la blanche », où se concentrent la majorité de la population du territoire, des activités productives, des infrastructures et des emplois salariés.

De multiples révoltes, d'ampleur inégale, ont ponctué l'histoire coloniale calédonienne jusqu'en 1917 (DOUSSET-LEENHARDT, 1978). Puis le calme régna jusqu'aux années soixante-dix. Alors, dans la torpeur tropicale secouée par les vagues de la décolonisa-

tion, émergèrent les premières revendications indépendantistes. Devenus, en 1946, citoyens français d'un territoire d'outre-mer, les Kanaks entrèrent dans l'arène politique où ils devinrent, progressivement, une force spécifique. Les zones rurales, où se concentrait la grande majorité de l'« ethnies » kanak, devenaient ainsi des poudrières que le gouvernement français devait « arroser » pour contrer les velléités indépendantistes. La ruralité apparaît dès lors au cœur des débats et des enjeux politiques contemporains. Pour les indépendantistes kanaks, elle constitue un symbole de leur identité ethnique et une arme politique; pour le gouvernement, il faut développer ces zones rurales afin de réduire les inégalités avec Nouméa et ainsi, espère-t-il, mettre un terme à tout espoir d'indépendance. Mais, à l'écart de ces luttes politiques, l'espace rural est avant tout un lieu de vie pour des milliers d'habitants, loin des enjeux et des intérêts de partis.

■ La politique « ruraliste » de la province des Iles Loyauté

Située à plus de cent kilomètres à l'est de la Grande Terre où se situe Nouméa et composée de quatre îles habitées (Lifou, Ouvéa, Tiga et Maré), les îles Loyauté constituent une réserve intégrale depuis la fin du XIX^e siècle. Ce statut, attribué en raison, selon K. R. HOWE (1978), de l'inaptitude de ces îles à une exploitation économique d'envergure (contrairement à la Grande Terre dotée d'importantes ressources minières), signifie que la terre loyaltienne est « incommutable et inaliénable » : elle ne peut être ni vendue ni louée. Restées ainsi à l'abri de toute colonisation de peuplement, les îles Loyauté sont aujourd'hui peuplées à 98,1% de Kanaks (INSEE, 1989).

À la suite des accords de Matignon, signés en 1988, qui mirent fin à des années d'affrontements entre indépendantistes et anti-indépendantistes, les îles Loyauté sont devenues une entité politico-

administrative appelée Province des Iles¹. Cette nouvelle collectivité territoriale est administrée par une assemblée élue au suffrage universel pour six ans. La Province est dotée de toutes compétences en matière de développement. Les élus politiques en définissent les orientations et des agents provinciaux sont chargés de leur mise en œuvre sur le terrain. Le principal bailleur de fonds en est l'État. Dans la continuité d'une colonisation largement dirigée et encadrée par les pouvoirs publics (MERLE, 1995), la conception, la réalisation et le financement du développement dépendent étroitement du politique.

Dans la logique des accords de Matignon, dont le maître mot était le rééquilibrage entre la zone urbaine de Nouméa et les zones rurales, les dirigeants de la Province des Iles élaborent des politiques de désenclavement et de développement de l'espace rural loyaltien considéré comme marginalisé et sous-productif. Il s'agit ainsi, pour les élites politiques et administratives des Loyauté, de créer un tissu économique local offrant des emplois salariés, des revenus agricoles et touristiques suffisants, afin d'éviter en particulier les migrations vers la zone urbaine de Nouméa. Les migrations des Loyaltiens vers la ville sont en effet relativement importantes : en 1976, 28 % de Kanaks originaires des Loyauté vivaient à Nouméa. Ainsi que le souligne FREYSS (1995 : 287), ils représentent à eux seuls presque la moitié de la population kanak de Nouméa. Cependant, les zones rurales ne se vident pas de leur population, qu'elles voient au contraire augmenter. Si le taux d'urbanisation est parmi les plus élevés du Pacifique Sud, la population du Grand Nouméa² ayant quasiment quadruplé entre 1956 et 1989 pour représenter presque 60 % des 164 173 habitants de la Nouvelle-Calédonie, l'augmentation de cette population urbaine n'est pas due à un exode rural massif mais à des immigrations européenne et océanienne (FREYSS, 1995 : 282-283).

Maintenir les Loyaltiens dans leur Province implique une « poli-

¹ Les accords de Matignon ont procédé à un nouveau découpage de la Calédonie en trois Provinces, Sud, Nord, et Iles Loyauté. La Province Sud est majoritairement anti-indépendantiste alors que les deux autres sont majoritairement indépendantistes.

² Nouméa, plus les communes de Mont-Dore, Païta et Dumbéa.

tique ruraliste » qui transforme, améliore et valorise la vie rurale par la réalisation de divers programmes de développement. Cet objectif, en apparence simple, ne va pas de soi. En effet, si la création de l'institution « Province des Iles » donne un sens et une unité politiques à un espace qui en était jusque-là dépourvu, il faut dorénavant construire, d'un point de vue économique, social et culturel, une entité loyaltienne unifiée et pertinente pour ses habitants-électeurs. Or, si de nombreux liens, notamment de parenté, existent entre les différentes îles, les réseaux sociaux des Loyaltiens apparaissent bien plus denses et pluriels avec la Grande Terre et particulièrement avec Nouméa. Alors que les agents de développement tentent de spécialiser et de professionnaliser les Loyaltiens, ceux-ci tendent plutôt à adopter des stratégies de diversification et de mobilité géographique. La « politique ruraliste » de la Province des Iles se différencie des pratiques des acteurs locaux qui utilisent, depuis des décennies, les opportunités offertes tant par les espaces ruraux qu'urbains, et bien souvent elle s'y heurte.

Les enjeux et les intérêts des acteurs de la base et ceux de leurs dirigeants diffèrent bien évidemment. Cependant, pour tous, bien que dans des proportions très variables, le développement rural constitue un marché financier important. Pour la période 1990-1997, les budgets des contrats de développement conclus entre l'État et la Province des Iles représentaient un total de 17,298 milliards de francs pacifique (Province des Iles Loyauté, 1993), soit 95,139 millions de francs français. Même si les retombées financières touchent très inégalement les habitants, chacun peut, dans une certaine mesure, en bénéficier. Au cours de la période transitoire actuelle, chaque Province doit faire la preuve de sa capacité à gouverner et à gérer un budget et un territoire, en vue du référendum d'autodétermination prévu pour 1998. Le système économique néocalédonien, décrit par FREYSS (1995) comme une « économie assistée », fonctionne actuellement grâce aux transferts financiers croissants de l'État français.

Dans la mesure où des institutions provinciales indépendantistes sont majoritairement financées par l'État français, on peut se demander quel est l'enjeu réel du débat politique : la décolonisation, ou bien la captation de la rente de l'État ?

La ruralité vécue par le bas

Éloignés des préoccupations de leurs élites politiques, les Maréens vivent au quotidien une ruralité souvent décrite de l'extérieur comme emprisonnée dans des coutumes ancestrales, pauvre, voire misérable, violente et minée par l'alcool.

La ruralité : un symbole de l'identité kanak

« Les jeunes qui partent à Nouméa ils ne respectent plus rien, ils ne connaissent plus la coutume kanak. Regarde, même le Grand Chef, lui il a travaillé toute sa vie sur les bateaux du nickel et il est revenu à la tribu à sa retraite, mais il connaît pas la coutume, il n'a pas vécu à Maré », me déclarait un jour un vieux chef de clan du village³.

La tribu et le village apparaissent ainsi comme les lieux privilégiés où se gardent, se transmettent et se vivent les traditions et « la coutume » kanaks. La vie rurale ou tribale possède, par là même, une valeur symbolique et une efficacité politique dans un contexte où le débat politique, focalisé sur la question de la décolonisation, prend, du côté kanak, la forme de stratégies culturalistes qui réinventent et glorifient traditions et passé précolonial. Vivre dans la tribu est ainsi souvent présenté comme la véritable manière d'être et de rester kanak et comme un moyen de résister à la domination coloniale, surtout si l'on travaille la terre et non pour un « patron ».

³ Maré est découpée en huit grandes chefferies ou districts administratifs établis, à la fin du XIX^e siècle, sur la base des chefferies existant alors. Chacune de ces grandes chefferies est composée d'une ou plusieurs « tribus », terme utilisé pour désigner tout village mélanésien. À la tête des grandes chefferies se trouve un Grand Chef et chaque tribu a son Petit Chef. Ces chefs, dont la position se transmet de père en fils, sont les intermédiaires privilégiés entre les populations et l'administration. Ils perçoivent chaque mois une indemnité de l'État, dont le montant dépend du nombre de personnes résidant sur « leur » chefferie. Chaque grande chefferie est organisée en différents clans, groupes de filiation patrilinéaire, exogames et patrilocaux, qui ont un rôle spécifique à jouer. Les Kanaks sont régis par un statut civil particulier qui diffère du droit commun. Ils peuvent changer de statut s'ils le souhaitent.

« L'indépendance, c'est d'abord à la maison, c'est cultiver sa terre avec ses propres bras », m'avait un jour déclaré un farouche indépendantiste, membre du Palika (Parti de libération kanak socialiste). Cultiver la terre, et plus particulièrement un champ d'ignames, prend ainsi une certaine connotation politico-identitaire. « Tribal », « igname », « coutume » constituent les signes de distinction de la « kanakéité » par opposition à « urbain » et « argent » qui désignent l'allochtone, l'Européen. Mais ces discours émiques⁴ qui présentent l'argent comme un élément étranger à la « coutume » kanak paraissent bien éloignés des pratiques effectives qui ont fait de l'argent le support incontournable de toute coutume.

Coutume, parenté et argent

Sous le terme de « coutume » qui, dans les discours émiques, sert à subsumer une identité kanak présentée comme ruraliste par essence, se cache en fait la complexité des relations de parenté qui gouvernent et régissent en grande partie la vie rurale. L'entretien et la réactualisation de ces relations de parenté s'effectuent notamment par de multiples échanges, tant au quotidien que dans le cadre de situations cérémonielles clairement circonscrites, comme les mariages et les deuils. Des produits agricoles (igname principalement, bétail, poisson, etc.), des discours et de l'argent circulent alors selon des réseaux de parenté très codifiés. Les ignames, monnaie d'échange et source de prestige, présentées comme le symbole de l'« identité maréenne », ont été concurrencées voire évincées par l'argent, en usage dans presque tout geste coutumier. La monétarisation des coutumes, présentée par les Maréens comme un phénomène récent, s'avère en fait ancienne. Elle est l'objet de vives critiques de la part des Maréens, qui y voient un travestissement ou un dysfonctionnement de « la vraie coutume » ainsi qu'une lourde ponction perçue comme un frein au développement. Or, rapporté à un groupe domestique, le prix d'« une coutume » est généralement

⁴ Le terme « émique » est un synonyme de local, d'indigène, par opposition à « étique » qui renvoie aux discours et catégories des personnes extérieures à la société considérée.

négligeable, l'importance finale des dons provenant de la somme des participations individuelles. De plus, il s'agit d'une circulation complexe de produits et d'argent où le donateur deviendra donataire et réciproquement. Ces critiques des Maréens sur le coût des « travaux coutumiers »⁵ révèlent donc des changements, notamment au niveau de la signification des échanges et de l'argent, ainsi qu'une certaine remise en question de la parenté et des obligations qu'elle impose. L'inflation monétaire des dons coutumiers provoque un certain malaise chez ceux qui savent bien qu'ils ne pourront pas dépenser, pour le mariage de leur fils, autant d'argent que leur voisin⁶. On recule alors indéfiniment la date du mariage, ou on accepte facilement qu'il épouse « une blanche », sachant bien qu'une simple invitation à dîner au restaurant permet de conclure l'affaire, m'expliquait, tactique, un jeune marié de la tribu.

Les inégalités économiques et les conflits sociaux, peu visibles au quotidien, apparaissent au grand jour lors des cérémonies coutumières, et notamment des mariages, qui constituent des moments et des lieux privilégiés de leur matérialisation. Là, derrière une façade d'entraide généralisée, où le cheminement des dons dévoile et déroule peu à peu les réseaux de parenté, individus, familles conjugales, lignées et clans s'affrontent symboliquement.

Argent et échanges marchands

Si la monétarisation des échanges non marchands pose aux Maréens davantage de problèmes discursifs que pratiques, l'inverse se produit bien souvent dans les échanges marchands. Là, les difficultés de trésorerie des petits commerces locaux tenus par les Maréens paraissent être la règle. Il s'avère en effet délicat d'exiger le paiement d'une marchandise à un membre de sa parenté qui feint parfois d'ignorer les règles du commerce afin de limiter ses

⁵ Expression utilisée à Maré pour désigner toute cérémonie coutumière (mariage, deuil, fête des ignames, premières règles d'une jeune fille, rasage d'un jeune garçon, etc.).

⁶ Dans les îles Loyauté, marier un garçon coûte plusieurs millions de francs pacifique à l'ensemble de sa parenté.

dépenses... Jouer sur le lien de parenté, sur « la coutume », pour éviter de payer un produit ou un travail est une tactique plutôt courante dans la vie maréenne, ainsi que le montre un extrait d'une conversation que j'ai eue avec un Maréen. Cet homme, d'une quarantaine d'années, avait ouvert au début des années quatre-vingt un commerce qui a fait faillite quelques années après, en raison, selon lui, des crédits impayés par sa clientèle. Marié à une femme choisie par sa mère, il s'enfuit à Nouméa le lendemain même de son mariage. Il travaille quelques années à Nouméa en tant qu'employé dans une boulangerie puis dans un hôtel. De retour à Maré en 1992, il se consacre, avec une énergie qui suscite l'admiration de tous, à la culture des ignames et des patates douces. Considéré comme l'un des plus gros producteurs d'ignames de Maré, il projette d'ouvrir un nouveau magasin dans le courant de l'année.

« Il n'y a plus de copains ! Copain copain comme ça, mais question magasin, non, là c'est direct, y'a pas de crédit, rien du tout ! ah oui ! Là, le jour où y'aura le magasin y'a plus de crédit là !

— Tu avais eu des problèmes avec les crédits ?

— Avec les crédits ? Bouh ! jamais ils sont revenus ! Ah le crédit il faut pas dire, mais jusqu'au pasteur il déconne aussi ! Ah oui ! C'est pour ça, il faut avoir confiance en personne ! J'ai l'amour, j'ai pas la haine mais je n'ai confiance en personne, j'ai confiance en personne, même mon frère aussi ! Mon frère là, il est là, on est bien, mais j'ai pas confiance ! Mon travail, c'est moi-même, hein, parce que le crédit ben y'en a, jusqu'à ce que le magasin soit fini, mais le crédit c'est à bloc, le cahier est rempli, mais après je suis fatigué de marquer !

— Et les gens ils t'ont payé ?

— Ils n'ont pas payé, beaucoup n'ont pas payé. Ici à Maré c'est comme ça, c'est... Parce qu'ici, il y a toujours la coutume et c'est là que tu t'embrouilles, avec la coutume. Par exemple si c'est tonton qui vient pour faire crédit, il dit : « Je suis ton tonton, alors fais-moi crédit ! » Ah ! mais tonton j'ai l'amour pour toi, mais il faut que tu penses au crédit ! Il faut pas que tu dises tonton et après que tu partes, en disant c'est mon neveu ! Ah bah ! C'est ça la question, c'est toujours ça ! »

L'utilisation de règles coutumières dans le domaine marchand est une tactique aussi courante qu'efficace à Maré. Le non-paiement

des marchandises ou d'un travail effectué (maçonnerie par exemple) alimente rancœurs et ragots et tend à instaurer un certain climat de méfiance entre parents. Il n'est cependant ni le signe ni la cause de conflits particuliers et n'a, semble-t-il, aucune répercussion dans la sphère des échanges coutumiers ou non marchands. Bien plus « dramatique » aurait été l'histoire si, par exemple, l'oncle maternel de l'homme cité ci-dessus lui avait refusé son aide pour un « travail coutumier ».

Des raisons strictement économiques expliquent également le choix de vivre dans l'espace de la tribu. La vie tribale, où les dépenses sont réduites, paraît en effet souvent plus rentable que la vie urbaine où tout se paie et où les Kanaks accèdent surtout aux emplois les moins qualifiés et les moins rémunérateurs. De plus, l'igname se vend actuellement à des prix très intéressants sur les marchés locaux et à Nouméa. Maraîchage, patates douces, manioc, produits de la pêche et de la chasse apportent des revenus complémentaires non négligeables aux budgets des maisonnées. À ces revenus agricoles s'ajoutent les aides diverses de l'État, telles que les contrats temporaires de « jeunes stagiaires pour le développement » (contrairement à leur appellation, ces contrats sont accessibles à l'ensemble de la population et pour n'importe quelle activité...), des subventions pour des microprojets de développement, les aides sociales, etc. Peu de charges fixes (absence de loyer, accès gratuit à la terre), des sols particulièrement fertiles, une main-d'œuvre familiale abondante et non rémunérée, une certaine auto-suffisance alimentaire et des revenus agricoles ou autres facilement accessibles (dans le contexte actuel) sont autant d'éléments qui rendent les conditions matérielles de la vie rurale plus faciles que celles de la vie urbaine.

Si l'emprise et l'importance des relations de parenté limitent l'exode rural, les obligations qu'elles imposent et les conflits qu'elles soulèvent parfois peuvent au contraire le provoquer. Mais les causes de départs vers la ville sont bien évidemment multiples. Quoi qu'il en soit, les relations entre les espaces ruraux et urbains sont étroitement contrôlées et induites par la parenté qui en définit certaines modalités.

Jouer sur les deux tableaux

Les multiples relations entre Maré et Nouméa participent aux transformations du monde rural. Elles consistent en allers et venues incessants et en échanges fréquents de biens et de services. Les occasions et les raisons d'aller à Nouméa sont très diverses. Pour les jeunes lycéens, le séjour à Nouméa était inévitable jusqu'à l'année dernière, aucun lycée n'existant aux îles Loyauté. Afin de pallier cette lacune, la Province des Îles a construit un lycée à Lifou qui vient d'ouvrir ses portes. Mais envoyer ses enfants à Lifou plutôt qu'à Nouméa ne convient pas aux Maréens, qui généralement préfèrent Nouméa où ils ont tous de la famille et où leurs enfants peuvent découvrir un autre monde, urbanisé et différent de l'univers des îles Loyauté. Les jeunes scolarisés à Nouméa sont hébergés et contrôlés par des membres de leur parenté. En échange de ces services, les parents envoient ignames, patates douces et autres produits.

Nouméa représente également le principal marché du travail, où de nombreux jeunes hommes partent travailler quelque temps, notamment pour pouvoir revenir à Maré fonder leur foyer. Les migrations de travail plus ou moins temporaires sont fréquentes, tant chez les hommes que chez les femmes (avant leur mariage). Le retour à Maré est le plus souvent justifié par des raisons d'ordre économique : vivre à la tribu rapporte plus d'argent que la vie nouméenne où tout — « même les toilettes ! » — est payant. Mais Nouméa est le lieu privilégié de repos et de distraction, une fois les travaux des champs terminés.

Pour ceux qui produisent une quantité suffisante d'ignames, de patates douces ou autres, Nouméa offre d'intéressants débouchés. Il n'existe pas de filière officielle de commercialisation des cultures vivrières. Chacun s'est construit son propre réseau et se déplace personnellement ou envoie ses paniers par bateau à Nouméa, où ils seront récupérés puis vendus par un parent. Ces microréseaux reposent donc sur des liens de parenté. Seule la commercialisation des productions arboricoles, culture privilégiée par la Province des Îles, est organisée en une association territoriale. Elle ne concerne, à Maré, qu'une dizaine de producteurs, alors que tout Maréen produit ignames et patates douces.

Les Maréens installés « définitivement » à Nouméa entretiennent régulièrement des relations avec leur tribu d'origine, pour des raisons d'ordre affectif, économique, social ou politique. Le maintien de ces relations leur permet d'envisager un retour à la tribu où ils retrouveront leurs droits fonciers (qui impliquent un accès gratuit à l'habitat et aux champs, et donc une sécurité alimentaire et financière) ainsi que leur place dans l'organisation sociopolitique locale. Pour cela, les « Maréens urbanisés » doivent afficher régulièrement et publiquement leurs droits en participant notamment aux « travaux coutumiers », en cultivant un champ d'ignames à la tribu et/ou en assistant aux réunions importantes du Conseil de district⁷. En maintenant un rôle dans la vie tribale, les Maréens de Nouméa y garantissent leur place. L'entretien des liens avec la parenté restée à la tribu permet de limiter les risques économiques et sociaux de la vie urbaine en conservant une possibilité de retour. Le milieu rural apparaît ainsi comme une sorte de garde-fou, d'échappatoire, de sécurité économique et sociale, une assurance contre le chômage et l'exclusion, que les Maréens urbanisés sont toujours à même d'utiliser. Mais inversement, le milieu urbain apparaît comme un espace permettant d'échapper plus aisément aux fortes contraintes de la parenté et notamment aux obligations de participer aux « travaux coutumiers ». Cependant, l'absence totale de participation entraîne l'exclusion de la parenté, la rupture du lien social qui peut néanmoins se reconstruire par la reprise des échanges.

Il y a donc, d'un côté, des « Maréens urbanisés » qui maintiennent des liens avec leur milieu d'origine, et, de l'autre, des « Maréens ruraux » qui entretiennent des liens avec la ville. Dans la pratique, il n'existe pas de coupure entre ces deux catégories sommaires mais bien plutôt une perméabilité et des passerelles permanentes, dont témoignent les passages de l'une à l'autre par de nombreux Maréens au cours de leur vie. Le départ à Nouméa, le temps passé là-bas et ce que l'on y fait dépendent souvent de circonstances fortuites, de rencontres, de hasards et d'opportunités. Habiter l'espace

⁷ Le Conseil de district rassemble tous les chefs de clans du district (ou grande chefferie) et se réunit irrégulièrement pour traiter des affaires locales importantes. Tous les habitants de la chefferie peuvent y assister et y intervenir.

rural ou l'espace urbain ne résulte pas nécessairement de stratégies au sens fort du terme. Les migrations entre Maré et Nouméa se caractérisent par un coefficient de mobilité très important, c'est-à-dire par une grande instabilité des migrants : sur six Maréens partis à Nouméa, un seul s'installe à Nouméa et cinq reviennent à Maré (FREYSS, 1995 : 291). Cette mobilité et cette fluidité rendent la dichotomie ruraux/urbanisés peu appropriée pour rendre compte des pratiques effectives, même s'il existe « une strate stabilisée de Kanaks vivant en ville » (FREYSS, 1995 : 286).

Conclusion

Le débat politique actuel a pris la forme de stratégies culturalistes qui réinventent « la tradition » kanak et posent la question de la décolonisation. Mais l'enjeu de ce débat semble bien être la captation de la rente de l'État. Des processus de monétarisation émergent là où on les attend le moins, au sein de la parenté, en plein cœur d'une « coutume » kanak présentée pourtant comme étrangère à l'argent. Les efforts des agents de développement pour créer un tissu économique local stable et productif, pour professionnaliser et rentabiliser au mieux les activités des acteurs de la base se heurtent à la pluri-activité et à la mobilité de ces derniers, ainsi qu'à leur usage de l'argent, qu'ils préfèrent bien souvent réinjecter dans les « travaux coutumiers » que dans les projets de développement. Le découpage de la Nouvelle-Calédonie en trois Provinces tend à conduire à des politiques de développement séparées et concurrentielles, qui ont pour cadre et enjeu leurs propres limites géographiques et non le pays dans sa globalité. Les Loyaltiens ne tiennent pas compte de ces nouveaux découpages sociopolitiques, choisissant de mobiliser leurs réseaux sociaux préexistants afin de maximiser les opportunités offertes par la ville et les zones rurales.

Bibliographie

- BENSA (A.), 1995 —
« Colonialisme, racisme et ethnologie en Nouvelle-Calédonie ». In Bensa (A.) : *Chroniques Kanak*, Ethnies Documents, 10 (18-19) : 108-131.
- DOUSSET-LEENHARDT (R.), 1978 —
Colonialisme et contradictions. Les causes de l'insurrection de 1878. Paris, L'Harmattan.
- FREYSS (J.), 1995 —
Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie. Paris, ledes/PUF.
- HOWE (K. R.), 1978 —
Les îles Loyauté. Histoire des contacts culturels de 1840 à 1900. Nouméa, Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie.
- INSEE, 1989 —
Recensement de la population. Nouvelle-Calédonie, Nouméa.
- MERLE (I.), 1995 —
Expériences coloniales. Nouvelle-Calédonie (1853-1920). Paris, Belin.
- Province des Iles Loyauté, 1993 —
Brochure État-Province Iles. Contrat de développement 1993-1994. Nouméa.